

Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes ventes réalisées entre des particuliers, agissant en tant que consommateurs, et MOREAU Isabelle, agissant en tant que vendeur.

Tout achat implique pour le client l'acceptation entière, sans réserve et sans condition des CGV en vigueur au jour de ladite vente.

Le vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date du paiement de l'achat, ou du premier paiement en cas de paiements multiples.

1. Isabelle MOREAU

1.1. Isabelle MOREAU est inscrite à la CCI de Versailles (750 184 723 00013) pour la partie vente de peintures et accessoires de peintures, et au répertoire de la chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines (750 184 723 RM 78) pour la partie renovation relooking restauration et réparation de mobilier divers..

L'entreprise est domiciliée à son domicile, 14 rue de la vanoise 78180 Montigny le bretonneux
Son nom commercial «Isatelier» n'a pas de valeur juridique

1.2. S'agissant d'une auto-entreprise et selon l'article 293 B du code général des impôts, la TVA ne s'applique pas sur les produits vendus directement par Isabelle MOREAU.

De ce fait tous les prix s'entendent Hors Taxe, et c'est ce prix Hors Taxe qui s'applique pour tous les clients au moment du paiement des achats.

2. Espaces de vente

2.1.Par la nature de son activité artisanale, les points de vente sont variables au gré des événements et des rendez-vous fixés

2.2.Les produits et les ouvrages d'Isabelle MOREAU peuvent être vendus sur différents espaces : à l'atelier(sur rendez-vous), chez le client particulier, ou en boutique éphémère, salon, marché, évènement de créateurs (variable selon années et saisons).

3. Cadres réglementaires applicables

3.1.La vente sur les marchés relève de la vente au déballage, régie par l'article L310-2 du code de commerce.

3.2.La vente en organisme, en comité d'entreprise ou en réunion relève de la vente hors établissement, telle que définie par les articles L221-1 et suivants du code de la consommation.

4. Garantie légale de conformité

4.1.Le vendeur est tenu de délivrer un bien conforme à la description et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.

4.2.L'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien. Le bien est réputé conforme au contrat : Lorsqu'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable, qu'il correspond à la description donnée par le vendeur et qu'il possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur. Ou lorsqu'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur et porté à la connaissance du vendeur.

4.3.Le consommateur bénéficie d'un délai d'un an à compter de la délivrance du bien pour agir. Il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.211-9 du code de la consommation. L'acheteur ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer au moment de l'achat.

5. Paiement des achats

5.1. Les achats effectués à l'atelier, sur un marché, sur un salon, sur une exposition, ou en réunion au domicile d'un particulier ayant préalablement et expressément accepté que cette opération se déroule à son domicile font l'objet d'un paiement immédiat. Les modes de paiement acceptés sont les suivants : espèces, chèque à l'ordre d'Isabelle MOREAU, virement bancaire, carte bancaire par terminal de paiement, sous réserve d'une disponibilité suffisante du réseau mobile 3G ou 4G.

5.2. Pour une vente en local commercial, les modes de paiement acceptés sont définis par le gestionnaire de la boutique. Selon les règles définies, le paiement doit être effectué soit directement à l'ordre de l'artisan, soit à l'ordre de la boutique.

5.3. Le paiement des achats effectués à distance (produits matériels ou dématérialisés) est effectué par système de paiement sécurisé. Une facture est envoyée par mail.

5.4. Les produits achetés en organisme ou en comité d'entreprise font l'objet d'un devis, conformément aux articles L121-18 et suivants du code de la consommation.* Le paiement a lieu 7 jours après la conclusion du contrat de vente.

Les modes de paiement proposés sont : chèque à l'ordre d'Isabelle MOREAU ou lien de paiement par SumUP (sur système sécurisé) carte bancaire.

6. Délivrance des produits & modalités de livraison

6.1. Les produits ayant fait l'objet d'une vente directe à l'atelier, sur un marché, sur un salon, sur une exposition ou en réunion sont immédiatement délivrés à l'acheteur après paiement.

6.2. Les produits achetés en organisme ou en comité d'entreprise sont livrés après réception du paiement, c'est-à-dire après le délai légal de 7 jours, à l'adresse convenue et dans les termes prévus sur le bon de commande.

7. Délai légal de rétractation

7.1. Le consommateur ne dispose pas de droit de rétractation sur ses achats effectués en vente directe à l'atelier, en local commercial, sur un salon, sur un marché ou sur une exposition.

7.2. Pour un produit matériel acheté en organisme, en comité d'entreprise, en réunion : dès la réception de la marchandise, l'acheteur dispose de 14 jours pour notifier au vendeur l'exercice de son droit de rétractation. Ce droit de rétractation ne peut être exercé sur les produits personnalisés, qui ne seront pas remboursés en cas d'annulation.

7.3. Le produit ne peut être retourné à Isabelle MOREAU que s'il a été acheté directement auprès de lui. Les produits achetés via un autre interlocuteur ou sur un autre site ne seront pas remboursés. En cas de renonciation ou de réclamation, l'acheteur devra s'adresser au vendeur concerné.

7.4. En cas de retour, l'acheteur renvoie la marchandise à ses frais.

7.5. La marchandise doit être intacte et renvoyée dans son emballage d'origine.

7.6. La marchandise doit être renvoyée à l'adresse suivante (le colis doit être accompagné du formulaire de rétractation imprimé, rempli et signé) : Isabelle MOREAU à l'adresse indiquée ci dessus.

7.7. Le remboursement est effectué dans un délai maximal de 14 jours après qu'Isabelle MOREAU ait été informée que l'acheteur fait valoir son droit de rétractation. Pour effectuer le remboursement, le vendeur peut demander une copie du bordereau d'envoi par l'acheteur de la marchandise. Le client est invité à faire valoir son droit de rétractation de manière responsable, car ce n'est pas sans incidence pour le vendeur. En effet une vente ne peut être annulée en comptabilité. Et en tant que microentrepreneur, Isabelle MOREAU est taxé sur la totalité de la vente initiale, y compris sur les produits retournés.

8. Litiges

8.1. Pour toute réclamation, l'acheteur est tenu de contacter Isabelle MOREAU, via l'adresse mail ou le numéro de téléphone indiqués sur la facture.

8.2. Les présentes conditions de vente à distance sont soumises à la loi française. Pour tous litiges ou contentieux, l'acheteur comme le vendeur peuvent saisir le tribunal d'instances de leur choix.

Formulaire de rétractation

À l'attention d'Isabelle MOREAU

14 rue de la vanoise 78180 Montigny le bretonneux :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : (*) Rayez la mention inutile.

